
[Le Groupe de La Haye s'engage pour le droit à l'autodétermination des Palestiniens](#)

Le 06-08-2025

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Francesca Albanese, rapporteur de l'ONU sur la Palestine, s'exprime lors de l'ouverture du sommet du Groupe de La Haye à Bogota, 15 juillet 2025. (Crédit image: Progressive International)

Le long combat de Francesca Albanese mérite d'être souligné et connu. Nous publions ci-dessous son discours, en qualité de Rapporteuse spéciale des Nations unies lors de la Conférence d'urgence du Groupe de La Haye à Bogotá (Colombie), le 15 juillet 2025.

Francesca Albanese est juriste et chercheuse italienne, spécialisée en droit international. Le 1er mai 2022, elle est nommée [rapporteuse spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens](#), pour un mandat de trois ans, puis confirmée dans cette fonction jusqu'en 2028.

Déjà, dans son premier rapport (18 octobre 2022) Francesca Albanese recommandait que les États membres de l'ONU élaborent *« un plan pour mettre fin à l'occupation coloniale israélienne et au régime d'apartheid »* israélien. Le rapport conclut : *« Les violations décrites dans le présent rapport mettent en évidence la nature de l'occupation israélienne, à savoir un régime intentionnellement acquisitif, ségrégationniste et répressif conçu pour empêcher la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination »*.

Pour tenter de la discréditer, l'Occident global, sa presse aux ordres et Israël l'accusent alors d'antisémitisme...

En décembre 2022, soixante-cinq spécialistes de l'antisémitisme, de l'Holocauste et des études juives déclarent : *« Il est évident que la campagne contre [Albanese] ne vise pas à combattre l'antisémitisme actuel. Il s'agit essentiellement d'efforts visant à la réduire au silence et à saper son mandat en tant que haut fonctionnaire de l'ONU chargé de rendre compte des violations des droits de l'homme et du droit international commises par Israël »*.

En janvier 2023, une déclaration de 116 organisations de défense des droits de l'Homme et de la société civile et d'institutions universitaires saluent les *« efforts inlassables de Mme Albanese pour protéger les droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés et pour sensibiliser aux violations quotidiennes alarmantes des droits des Palestiniens »*. En février 2023, un groupe de 18 membres du Parti républicain et du Parti démocrate au Congrès des États-Unis demande que Francesca Albanese soit démise de ses fonctions, affirmant qu'elle avait fait preuve d'un parti pris constant contre Israël. Le 27 avril, trois anciens titulaires du poste de rapporteur spécial des Nations unies sur les territoires palestiniens exhortent publiquement l'ONU à défendre Francesca Albanese et déclarent qu'elle est *« la cible d'attaques calomnieuses »* et *« personnelles »*.

En juillet 2023, lors de la 30e réunion de la 53e session ordinaire du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, Francesca Albanese présente un rapport accusant Israël de transformer la Cisjordanie en une prison à ciel ouvert. Le rapport indique que depuis 1967, plus de 800 000 Palestiniens, dont des enfants de douze ans, ont été arrêtés et détenus par les autorités israéliennes. En décembre 2023, après la publication du livre (en italien) écrit avec Christian Elia : *« J'accuse : Les attentats du 7 octobre, le Hamas, le terrorisme, Israël, l'apartheid en Palestine et la guerre »*, le centre Wiesenthal appelle les Nations unies à *« destituer Francesca Albanese, à évaluer les dommages qu'elle a causés, y compris son incitation implicite à la haine et à la violence, et d'enquêter sur ses activités. »*

Le 25 mars 2024, Francesca Albanese, victime de nombreuses menaces, publie un rapport intitulé *Anatomie d'un génocide* affirmant qu'il existe des *« motifs raisonnables »* de croire qu'Israël a commis plusieurs actes de génocide dans la bande de Gaza.

Le 31 janvier 2025, la Bolivie, la Colombie, Cuba, le Honduras, la Malaisie, la Namibie, le Sénégal et l'Afrique du Sud prennent des *« mesures juridiques et diplomatiques coordonnées »* contre les violations du droit international par Israël. Ces pays, décidés à protéger et faire respecter les décisions de la Cour internationale de justice (CIJ) et de la Cour pénale internationale (CPI) pour ses

mandats d'arrêt émis contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant dans le cadre de l'enquête de la Cour en Palestine sur les événements survenus depuis juin 2014, fondent le [Groupe de La Haye](#).

Fin mars et début avril 2025, plusieurs États (États-Unis, Israël, Pays-Bas, Argentine, Hongrie), 42 députés de la coalition gouvernementale française et plusieurs organisations (dont UN Watch, le Congrès juif mondial, l'Anti-Defamation League, l'American Jewish Committee et le Conseil représentatif des institutions juives de France - CRIF) s'opposent au renouvellement de son mandat, qui est, malgré ce lobbying fascisant, acté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies le 4 avril, ce qui prolonge ses fonctions jusqu'en 2028.

Discours de Francesca Albanese à la Conférence d'urgence du Groupe de La Haye à Bogotá (Colombie), le 15 juillet 2025

Excellences, chers amis,

Je tiens à exprimer ma gratitude au gouvernement colombien et sud-africain pour avoir réuni ce groupe, mais aussi à tous les membres du Groupe de La Haye, à ses membres fondateurs pour leur position de principe, ainsi qu'à tous ceux et celles qui se sont joints à eux. Puisse-t-il continuer à se développer et, ainsi, améliorer efficacement ses actions concrètes.

Je remercie également le Secrétariat pour sa ténacité, ainsi que les experts palestiniens, personnes et organisations, qui ont fait le voyage jusqu'à Bogotá depuis la Palestine occupée, la Palestine historique/Israël et d'autres terres de la diaspora/de l'exil, afin de soutenir ce processus, après avoir fourni au Groupe de La Haye des informations exceptionnelles et documentées.

Je remercie également tous les participants présents aujourd'hui.

Il est, en effet, essentiel de répondre présent à un moment qui pourrait bien s'avérer historique.

Puissent ces deux jours inciter toutes les participantes et participants à œuvrer ensemble pour adopter des mesures concrètes pour mettre fin au génocide à Gaza, et espérons-le, à l'effacement des Palestiniens et de ce qui subsiste de la Palestine. Car c'est ici et maintenant que se joue l'avenir d'un système où la liberté, les droits et la justice constituent une réalité pour tous. Cet espoir, auquel je m'accroche résolument, exige de la discipline. Une discipline qui doit tous nous animer.

Les territoires palestiniens occupés vivent aujourd'hui un véritable enfer. Israël a notamment démantelé la dernière instance de l'ONU chargée de l'aide humanitaire à Gaza, afin d'affamer, déplacer et exterminer une population qu'il a condamnée sans vergogne. En Cisjordanie, dont Jérusalem est, le nettoyage ethnique se poursuit par le biais d'un blocus illégal, de déplacements massifs, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires et de torture généralisée. Dans tous les secteurs sous contrôle israélien, les Palestiniens vivent la terreur de l'anéantissement, diffusée en direct aux yeux du monde entier. Les très rares Israéliens opposés au génocide, à l'occupation et à l'apartheid, alors qu'une majorité acclame ouvertement ces pratiques et en réclame davantage, nous rappellent que l'émancipation d'Israël est indissociable de celle des Palestiniens.

Les exactions commises au cours de ces 21 derniers mois ne sont pas une aberration ponctuelle, mais le résultat de décennies de politiques de déplacement et de remplacement du peuple palestinien.

Il est donc inconcevable que les instances politiques, de Bruxelles à New York, s'interrogent encore sur la reconnaissance de l'État palestinien. Non pas parce que ce serait sans importance, mais parce que, depuis 35 ans, les États ont temporisé, rejeté la reconnaissance d'un État, prétendant « soutenir l'Autorité palestinienne » tout en livrant le peuple palestinien aux ambitions territoriales implacables et prédatrices d'Israël, ainsi qu'à ses crimes indicibles. Le discours politique a en effet réduit la Palestine à une crise humanitaire chronique plutôt qu'à un problème politique exigeant une résolution claire et fondée sur des principes : mettre fin à l'occupation et l'apartheid permanents, ainsi qu'au génocide en cours. Le droit n'a ni échoué ni failli : c'est la volonté politique qui a

abdiqué.

Mais nous assistons aujourd'hui à un changement. Les terribles souffrances infligées au peuple palestinien ont jeté les bases d'une révolution. Même si elle peine encore à imprimer sa marque sur les agendas politiques, un bouleversement révolutionnaire est en cours, qui, s'il se poursuit, restera dans les mémoires comme l'instant où l'histoire a changé de cap.

C'est la raison de ma présence à cette rencontre, avec le sentiment de vivre un tournant historique, tant sur le plan discursif que politique.

Tout d'abord, le discours évolue : il passe du "droit à l'autodéfense" brandi à tout va par Israël au "droit à l'autodétermination" des Palestiniens, longtemps bafoué, systématiquement minimisé, réprimé et discrédité depuis des décennies. Le recours à l'antisémitisme pour museler les Palestiniens et qualifier leurs actions de terrorisme (qu'il s'agisse de la résistance armée ou de l'action des ONG qui luttent pour la justice sur la scène internationale) a paralysé la communauté internationale. Il faut y remédier, et maintenant.

Ensuite, nous assistons à l'émergence d'un nouveau multilatéralisme, fondé sur des principes courageux et porté par la majorité mondiale. À mon grand regret, les pays européens n'en font pas encore partie. En tant qu'Européenne, cette situation me fait craindre que la région et ses institutions soient devenues pour beaucoup une confrérie d'États prônant certes le droit international, mais guidés davantage par une mentalité colonialiste que par de véritables valeurs et s'en remettant aveuglément à l'empire américain, alors même qu'il nous plonge de guerre en guerre, de tragédie en tragédie, et, s'agissant de la Palestine, du silence à la complicité.

Mais la présence de certains pays européens à cette rencontre montre qu'une autre voie est possible. C'est pourquoi, au nom du Groupe de La Haye, je leur dis que nous avons la capacité de faire plus que de simplement former une coalition : nous pouvons devenir un nouveau pôle éthique de la politique mondiale. En ce sens, j'en appelle à votre soutien.

Des millions de personnes observent et espèrent l'émergence d'un leadership capable de bâtir un nouvel ordre mondial fondé sur la justice, l'humanité et l'émancipation collective. Il ne s'agit pas seulement de la Palestine, mais de nous tous.

Les États animés par des principes doivent se montrer à la hauteur de la situation. Il n'est pas question d'allégeance politique, de couleur, de drapeau ou d'idéologie : il est simplement question de valeurs humaines fondamentales. Celles-là mêmes qu'Israël piétine sans scrupule depuis maintenant 21 mois.

Je salue également cette conférence d'urgence à Bogotá, qui permettra de faire face à la dévastation incessante à Gaza. Telle est notre priorité. Les mesures adoptées en janvier par le Groupe de La Haye sont hautement symboliques. Elles témoignent de l'impératif d'un tournant nécessaire tant sur le plan discursif que politique. Toutefois, elles ne vont pas assez loin. Je vous encourage à intensifier vos efforts. Nous devons traduire cet engagement en actions concrètes, sur les plans législatif et judiciaire, dans chacune de nos juridictions. Nous devons avant tout réfléchir aux mesures urgentes permettant de mettre fin à cette offensive génocidaire. Pour les Palestiniens, en particulier ceux de Gaza, l'enjeu est existentiel. Mais en réalité, ces enjeux concernent l'humanité tout entière.

Mon rôle ici est donc de vous recommander, sans concession et sans passion, des solutions qui s'attaquent à la cause profonde du problème. Nous avons depuis longtemps dépassé le stade du traitement des symptômes, que beaucoup privilégient encore aujourd'hui. Ce que le Groupe de La Haye s'est engagé à faire et envisage d'étendre n'est qu'un pas minuscule vers ce qui est juste et nécessaire au regard de vos obligations en vertu du droit international.

Nous parlons ici d'obligations, pas de sympathie ni de charité

Chaque nation a le devoir de revoir et suspendre immédiatement tous ses liens avec Israël, qu'il s'agisse de relations militaires, stratégiques, politiques, diplomatiques, économiques (importations comme exportations) ou encore des relations avec le secteur privé, assureurs, banques, fonds de pension, universités et autres fournisseurs de biens et de services dans les chaînes

d'approvisionnement. Considérer l'occupation sans réagir revient à soutenir ou à fournir une aide ou une assistance à la présence illégale d'Israël dans les Territoires palestiniens occupés (TPO). Ces liens doivent être interrompus de toute urgence. J'aurai l'occasion d'approfondir les aspects techniques et les enjeux lors de nos prochaines sessions, mais soyons clairs : j'entends par là rompre les liens avec Israël tout entier. Se contenter de rompre les liens uniquement avec ses "composantes" des TPO n'est pas acceptable.

Ces mesures sont conformes aux obligations qui incombent à tous les États en vertu de l'avis consultatif de juillet 2024, lequel a confirmé l'illégalité de l'occupation prolongée par Israël, qu'il a comparée à la ségrégation raciale et à l'apartheid. L'Assemblée générale a adopté cet avis. Ces conclusions sont suffisamment fondées pour agir. En outre, l'État d'Israël est accusé de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, et il lui incombe donc d'assumer la responsabilité de ses actes répréhensibles.

Comme je l'ai souligné dans mon dernier rapport au CDH, l'économie israélienne contribue à soutenir l'occupation et est désormais devenue génocidaire. Il n'est pas concevable de dissocier les politiques et l'économie de l'État d'Israël de ses politiques et de son économie d'occupation sur le long terme. Elles sont indissociables depuis des décennies. Plus les États et les acteurs extérieurs maintiennent leur engagement, plus ils légitiment cette illégalité structurelle. Tel est le sens de la complicité. Aujourd'hui, l'économie israélienne est génocidaire. Il n'y a pas de bon et de mauvais Israël.

Imaginez que nous nous trouvions ici au début des années 1990 et que nous discutons de l'apartheid en Afrique du Sud. Auriez-vous proposé d'imposer des sanctions sélectives à l'Afrique du Sud pour son comportement dans certains bantoustans ? Ou auriez-vous plutôt condamné le système criminel de l'État dans son ensemble ? Et Israël fait pire. Cette comparaison n'est pas une opinion subjective, mais une évaluation juridique et factuelle étayée par des procédures judiciaires internationales auxquelles nombre d'entre vous participent dans cette salle.

Voilà ce que sont des mesures concrètes. Négocier avec Israël les modalités de gestion de ce qui reste de Gaza et de la Cisjordanie, à Bruxelles ou ailleurs, constituerait un déshonneur absolu pour le droit international.

Quant aux Palestiniens et à tous ceux qui, aux quatre coins du globe, soutiennent leur cause, souvent au prix de grands sacrifices, je dis que quoi qu'il arrive, la Palestine n'aura pas été réduite à la portion congrue dans les chroniques des conquérants en herbe, mais qu'elle figurera en bonne place dans le dernier acte d'une saga millénaire de peuples opprimés qui se seront battus contre l'injustice, le colonialisme et, aujourd'hui plus que jamais, la tyrannie néolibérale.

Vidéo de l'ouverture de la conférence le 15 juillet : Discours de Francesca Albanese entre 53? 40? et 1h 06? (13 min)

<https://www.youtube.com/live/BfZXQK01t-Q?si=Bwd7obAh0dhCk-5q>

[Opens in a new window](#) [Opens in a new window](#) _

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire